

Cultur pcc

Comité national de liaison
des établissements publics de coopération culturelle

LE RAPPORT MORAL DE L'ANNEE 2019

Février 2020

Les chantiers 2019	3
Le programme de publication	3
La réédition du Livret de l'administrateur-trice du CA	3
Les contributions statutaires dans les EPCC (Carnet#9)	3
La recherche d'une simplification administrative	4
L'articulation des procédures entre l'EPCC et les labels de la loi CAP	5
Les Notes du Comité	5
La charte des membres	5
Les deux Journées Foire Aux Questions	5
La Commission sénatoriale	6
Le <i>Groupe Ressources</i>	6
Des principes de coopération	6
Une logique d'améliorations	7
La commande publique	7
La position de la direction	8
Le carnet d'accueil du salarié ou de la salariée	8
La gestion mutualisée des stages	8
En termes de bilan après une année de fonctionnement	9
La gestion de l'information du Comité national de liaison	9
Les services dédiés aux membres	9
Les services externes	10
Les instances de l'association	10
La répartition des temps de coordination et d'animation du Comité	10
L'articulation des chantiers	11
Le temps imparti au Programme du Comité	11
Le temps imparti sur les chantier du Groupe Ressources	12

Les chantiers 2019

Le programme de publication

Depuis plusieurs années, le Comité national de liaison a privilégié les travaux de capitalisation et de publication. Fin 2019, l'association a publié au total 9 *Carnets de coopération* et une réédition du livre de l'administrateur.

- Carnet de coopération #1 : Le Livret de l'administrateur ou de l'administratrice d'un EPCC (janvier 2016) et actualisé en 2019
- Carnet de coopération #2 : Recruter un directeur ou une directrice d'EPCC et renouveler son mandat (octobre 2016)
- Carnet de coopération #3 : Instituer la coopération comme levier et support d'une nouvelle décentralisation culturelle (février 2017) Cyril DUQUESNE, directeur adjoint et administratif Théâtre de Bourg-en-Bresse
- Carnet de coopération #4 : Le règlement intérieur du Conseil d'administration d'un établissement public de coopération culturelle (juin 2017)
- Carnet de coopération #5 : la coopération à la manière du LaM (juin 2017)
- Carnet de coopération #6 : La coopération à la manière de trois théâtres de la région Auvergne-Rhône Alpes (septembre 2017)
- Carnet de coopération #7 : Évaluer : une nécessité pour incarner les coopérations politiques culturelles et penser le service public de la culture (mai 2018)
- Carnet de coopération #8 : Exploration des responsabilités d'employeur et de salarié dans un EPCC
- Carnet de coopération #9 : les contributions statutaires dans les EPCC - *Quel pilotage des moyens financiers pour les établissements culturels et artistiques ?*

En 2019 plusieurs chantiers ont été entrepris. Chaque chantier fait l'objet d'une publication, imprimée à 1000 exemplaires, et diffusée, en format papier, à chaque établissement membre du Comité (20 exemplaires puis sur demande) ; et par Internet au format numérique (gratuitement).

La réédition du Livret de l'administrateur-trice du CA

Après l'épuisement des 1000 exemplaires des premiers Livrets, nous avons entrepris une réédition de cette publication sous forme d'un *Carnet de coopération*. Cette actualisation a été l'occasion d'explorer de nouveaux thèmes utiles pour la compréhension de ce que sont les EPCC.

Les contributions statutaires dans les EPCC (Carnet#9)

Ce travail éditorial a permis une exploration des différentes facettes et problématiques, en particulier en ce qui concerne le passage d'un fonctionnement par **subventions** à un fonctionnement par **contributions**. De plus, la transformation en Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens (CPOM) des structures labellisées ne peut oblitérer la nécessaire réflexion sur l'adéquation entre les objectifs et les moyens de les réaliser, ainsi que sur la stabilité de ces moyens.

Un établissement public dédié à la culture et aux expressions artistiques (EPCC ou régie personnalisée) se situe dans une **action structurelle** et pérenne des collectivités territoriales avec ou sans l'État, et non dans une **approche conventionnelle / contractuelle** et ponctuelle.

Dans un contexte tendu financièrement pour les collectivités territoriales et pour l'État, l'incertitude budgétaire génère plusieurs types de risques qui combinés, peuvent handicaper de façon significative les établissements dans leur gouvernance et leur fonctionnement :

- **un risque de tensions** entre les attentes du conseil d'administration et celles des équipes de direction. Ces dernières ne sont pas en demande de budget par rapport à un projet à réaliser, mais sont mobilisées pour mettre en œuvre un projet dont les orientations sont définies conjointement entre les partenaires publics ;
- **un risque de distorsions** entre les exigences financières de chaque partenaire public et les impératifs stratégiques et budgétaires portés par les établissements publics de coopération culturelle, en particulier lorsqu'ils sont *labellisés* par le ministère de la Culture ou qu'ils bénéficient d'une *appellation* ;
- **un risque d'insatisfaction** autant du côté des collectivités territoriales ou de l'État, et de l'ensemble des membres du conseil d'administration, que de la direction de l'établissement et de son équipe au sujet des décalages, voire des distorsions, entre les attentes et la réalité du projet.

La compréhension mutuelle des situations rencontrées par chaque partenaire de la coopération à travers l'administration de cet établissement devient une condition *d'une pacification* des relations entre tous les acteurs en présence, n'ayant pas toujours des intérêts convergents [ce qui est assez logique dans une coopération]. Ceci est d'autant plus nécessaire au moment de la décision de renouvellement du mandat de la directrice ou du directeur.

La recherche d'une simplification administrative

Ce chantier n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît ! Nous avons pu constater la fragilité des positions de plusieurs payeurs publics vis-à-vis des établissements comme les EPCC. De manière concomitante, les projets d'évolution des directions générales des finances publiques placent un grand nombre d'agents dans une incertitude professionnelle. Enfin réalisés auprès des payeurs publics des EPCC montrent que la période du mois de mars 2020 n'est pas forcément très propice pour l'organisation d'une rencontre à Paris.

L'objectif de ce chantier est bien de déboucher sur une simplification administrative en nous préservant d'un risque d'augmentation déraisonnée des procédures et des contrôles au sein de chacun de nos établissements. Si le chantier peut être mené conjointement avec les agents comptables ou les comptables publics de chaque établissement, il semble que toute l'organisation et l'impulsion de ce projet devra être portée par le comité national de liaison, et les établissements qui s'impliqueront dans le projet. C'est pour cet ensemble de raisons que nous vous proposons de modifier le scénario initialement prévu.

La rencontre nationale initialement prévue le mercredi 11 mars 2020 est reportée au cours du deuxième semestre 2020 à l'occasion d'une publication d'un *Carnet de Coopération* dédié exclusivement à ce sujet.

Il nous faut poursuivre nos efforts concernant la recherche de clarification et de simplification administrative avec les payeurs publics, en recherchant avec une rencontre nationale une logique de capitalisation des expériences effectivement réalisées et confirmées. C'est pourquoi, nous vous proposons de maintenir la journée du mercredi 11 mars 2020 comme un point d'étape entre votre EPCC et les services de la DGFIP dont vous dépendez (agent comptable ou trésorier-payeur).

L'articulation des procédures entre l'EPCC et les labels de la loi CAP

Ce sujet a été mis à l'ordre du jour depuis la promulgation de la loi création, architecture et patrimoine (loi CAP), et des décrets et arrêtés ministériels s'y rapportant. Vu l'actualité de plusieurs établissements, cette problématique nous est apparue comme prioritaire. Pour mener à bien ce chantier, le Comité a tenté de travailler avec les services du ministère de la culture. Sans succès.

L'enjeu est d'être en mesure de présenter un mode d'emploi stabilisé aux nouveaux élus après les élections municipales de mars 2020 et intercommunales dans le mois qui suit. En effet, il devient de plus en plus délicat de porter des principes de gouvernance et de fonctionnement des établissements qui ne soient pas un minimum stabilisés. Les élus participant généralement à plusieurs conseils d'administration (écoles supérieures artistiques, théâtres labellisés, lieu scéniques sous appellation, musées contrôlés...), il y a un risque d'incompréhension de leur part sur les modalités de gouvernance, de contrôle et de responsabilité mise en place sous un même statut juridique.

Après la tenue d'un atelier en fin d'année 2019, un premier *Carnet de coopération* est en cours de rédaction et sera publié au cours du premier trimestre 2020.

Les Notes du Comité

En 2019, aucune note n'a été rédigée. Le plan de charge et les disponibilités des équipes membres du comité national de liaison n'a pas permis de se mobiliser autour de la rédaction de ce type de publication.

La charte des membres

Cette idée de Charte a été formulée depuis plusieurs années. Force est de constater que certaines équipes adhèrent à l'association plutôt dans une logique exclusivement « assurantielle » afin de disposer d'informations utiles au fonctionnement de leur propre établissement. Cette charte permettrait de clarifier les droits et devoirs des membres et le respect de quelques règles utiles au bon fonctionnement du comité national de liaison.

Ce chantier a fait l'objet d'un premier travail documentaire et éditorial en 2018. Pour diverses raisons, il n'a pas pu être repris en 2019. Ce chantier sera repris dans le courant de l'année 2020

Les deux Journées Foire Aux Questions

Ces opérations, ouvertes à l'ensemble des professionnels de la culture et des collectivités publiques, reste le meilleur moyen de faire connaître les projets et les activités de notre association.

Ces deux journées Foire Aux Questions ont été organisées en mai et en octobre 2019. C'est à la fois un espace de capitalisation, d'échange et de transmission d'expériences. Une dizaine de personnes croisant des équipes membres du Comité national de liaison et des responsables de structures ont participé à chacune de ces Journées Foires Aux Questions. Ces opérations sont reconduites chaque année. En 2020, elles seront organisées de la même manière en mai et en octobre.

La Commission sénatoriale

Au mois de juillet 2019, nous avons pu rencontrer les membres de la commission culture du Sénat. Deux sujets ont été mis à l'ordre du jour : la position de la direction et les contributions statutaires. Il semble que toute amélioration législative sur les établissements publics de coopération culturelle soit dépendante des évolutions attendues par les écoles supérieures d'art en matière de statut du personnel enseignant.

Suite à cette rencontre, nous avons pu nous entretenir avec une conseillère en charge des coopérations territoriales au Cabinet de Monsieur le Ministre. Une note sur « EPCC et décentralisation » a été communiquée au cours du dernier trimestre 2019. Aucune réponse n'est apportée à ce jour.

Ce travail institutionnel reste difficile à réaliser pour notre association qui ne bénéficie d'aucun soutien financier de la part du Ministère de la culture. En privilégiant le travail d'investigation à partir des chantiers, le comité ne dispose pas des moyens suffisants pour structurer une démarche au plan législatif et réglementaire.

Le Groupe Ressources.

Des principes de coopération



Depuis le 1^{er} janvier 2019, le *Groupe Ressources*, projet initié et porté par le Comité national de liaison, a été mis en place pour une durée de trois ans. Il rassemble pour le moment 11 établissements qui ont décidé de développer des services mutualisés et d'expérimentation en faveur de la coopération. Doté d'un budget de 85 K€ pour trois ans (2019–2020–2021), le *Groupe Ressources* anime plusieurs chantiers sur les 3 ans à venir. Nous sommes bien dans une approche mutualiste. Le Groupe Ressources fonctionne sur **un double principe de solidarité et de réciprocité**. Proportionnellement à son budget, chaque établissement a apporté une contribution financière identique.

Ce *Groupe Ressources* se positionne de la manière suivante par rapport au Comité :

Association du Comité national de liaison	<i>Groupe Ressources</i> Services mutualisés de ressources et d'expérimentation pour la coopération
Une fonction de capitalisation d'expériences Une fonction d'édition et de transmission des expériences Une fonction assurancielle par le partage d'expériences	Une fonction de mutualisation de services communs une fonction assurancielle par l'expertise juridique Une fonction de sécurisation du fonctionnement, des projets et des services des établissements

Une logique d'améliorations

Des expertises plurielles au service de 3 Programmes d'actions : trois types d'expertise sont mobilisés au service de trois programmes d'améliorations.

Une exigence centrale : **déboucher sur des résultats concrets utiles à chacun des établissements.**

Cette exigence a conduit à retenir des chantiers opérationnels devant intégrer une problématique d'évaluation et celle de la gestion des ressources humaines.

3 TYPES D'EXPERTISE	Expertise juridique
	Expertise technique
	Expertise stratégique, politique et méthodologique
3 PROGRAMMES D'AMELIORATIONS	Améliorations pour le fonctionnement des établissements
	Améliorations pour l'évaluation des projets
	Améliorations pour la Gestion des Ressources Humaines

Quatre chantiers ont été définis pour déployer les trois programmes d'améliorations **Le pilotage de chaque chantier** est assuré, avec l'appui du délégué général, par un membre du *Groupe ressources*. Des résultats concrets sont attendus pour chacun des chantiers

La commande publique

Rappelons que l'objectif était de positionner chaque établissement au regard des évolutions de la loi sur la commande publique à compter du 1er avril 2019. Nous avons réalisé une expertise des procédures sur la commande publique et les achats au sein des 11 établissements en sollicitant une expertise extérieure. Après consultation, nous avons retenu l'équipe du CaC pour nous accompagner dans cette démarche.

Un séminaire de restitution a été organisé au mois de septembre 2020 et un rapport a été remis à chaque établissement présentant les points de vigilance ainsi que les améliorations à apporter aux procédures.



L'année 2020 sera consacrée à une phase plus opérationnelle de mise à jour du Règlement Intérieur de chaque établissement ainsi qu'une mobilisation des équipes autour de ces questions

Clôture de chantier programmée en novembre 2020 avec la publication d'un retour d'expériences (un porté à connaissance)

La position de la direction

Ce chantier vise à sécuriser l'établissement sur toutes questions relatives à la direction. C'est donc un chantier à la fois politique, stratégique et juridique. C'est pour cette raison que nous avons sollicité une avocate spécialiste en droit du travail, Me Laurence Depoux qui nous a accompagné. Nous travaillons à partir d'études de cas qui nous permettra de déboucher sur :

- un contrat type pour la directrice ou le directeur (EPIC ou EPA) ;
- un modèle de délibération concernant les délégations du conseil d'administration à la direction ;
- la mise à jour des procédures relatives au recrutement, la nomination et le renouvellement du mandat ;
- un examen de la *Note d'orientation et de cadrage* produite par les partenaires publics ainsi que du *Projet d'orientations culturelles et artistiques* de la direction.

Chaque document sera accompagné d'une notice explicative et méthodologique permettant d'apporter des précisions quant à la mise en œuvre et de repérer les éventuels écueils.

Clôture de chantier programmée en avril 2020

Le carnet d'accueil du salarié ou de la salariée

Une première architecture éditoriale a été proposée à l'ensemble des établissements. Construit autour d'une série de « questions/réponses » ce document vise à s'adresser directement à chaque salarié de l'établissement.

Après cette première phase d'exploration, chaque établissement va maintenant tester *grandeur réelle* ce Carnet des salariés soit en le mettant en place pour la première fois, soit en améliorant celui existant dans la structure.

Clôture de chantier programmée en septembre 2020

La gestion mutualisée des stages

C'est un chantier sur lequel les équipes souhaitent s'engager car elles considèrent avoir une responsabilité sur les questions de formation et de transmission d'expériences. Le contexte de la formation est en train d'évoluer de manière significative. C'est pour cette raison que nous avons décidée dans un premier temps de lancer une phase exploratoire pour formaliser plus clairement le projet.

Clôture de la phase exploratoire en juin 2020

En termes de bilan après une année de fonctionnement

D'autres questions ont été mises à l'ordre du jour au sein du *Groupe ressources*, comme la question des logiciels de comptabilité par exemple ou celle sur la dématérialisation. Le caractère pragmatique et opérationnel de la démarche du *Groupe ressources* invite à réaliser les chantiers dans des échéances réalistes correspondant aux ressources financières mobilisées par le fonds de coopération « recherche-développement ».

Le bilan de la première année est considéré comme satisfaisant par l'ensemble des établissements qui vont exploiter de manière plus importante les résultats produits au cours de l'année précédente. Tous les chantiers feront l'objet d'une présentation lors de l'Université d'été en juin 2020.

La gestion de l'information du Comité national de liaison

Cette activité de l'association comprend deux volets : l'information au service des membres adhérents de l'association et celle dédiée aux collectivités territoriales, au service de l'État et aux structures artistiques et culturelles, non membres. Il est à chaque fois utile de rappeler qu'une attention particulière est apportée à la diffusion d'informations aux équipes non-membres de l'association. Ne disposant d'aucune subvention pour animer ce service d'information consacré aux EPCC, les équipes intéressées doivent s'interroger à adhérer au Comité national de liaison.

Les services dédiés aux membres

Cette logique d'information comprend la gestion et l'animation des listes de diffusion, en particulier avec la Foire Aux Questions. (Fac@culture-epcc.fr). Cette liste de diffusion est modérée par le délégué général afin d'affiner éventuellement les questions pour éviter les questions laissées sans réponse. Parallèlement, le délégué général répond régulièrement aux équipes membres du comité sur des questions précises relatives au fonctionnement des instances et des EPCC.

Les Notes du Comité (voir rubrique publications) ne sont pas diffusées par Internet et sont réservées à l'usage exclusif des équipes membres du Comité. Il en va de même pour la rubrique bibliothèque du site Internet du Comité, accessible par mot de passe. Cet espace regroupe notamment les rapports des chambres régionales des comptes consacrés aux EPCC.

Les dossiers documentaires sont publiés environ deux fois par mois. C'est une revue de presse ciblée sur des sujets susceptibles d'intéresser les établissements. Il est organisé en plusieurs rubriques : Europe, société, action publique, culture et une série de brèves. Ces dossiers documentaires sont à l'usage exclusif des membres du Comité national de liaison des EPCC.

Une liste de diffusion est réservée exclusivement consacrer à l'actualité de l'association. adherents@culture-epcc.fr. Une mise à jour régulière est effectuée sur les adresses mails de chaque membre de l'équipe. Chaque établissement est invité à diffuser, selon sa propre stratégie, ce dossier documentaire aux autres membres des équipes de directions.

Les services externes

Le Comité national de liaison est plutôt généreux en termes de diffusion de publications. En effet, tous les *Carnets de coopération* sont accessibles librement et gratuitement dans la rubrique « publications » du site Internet. Par ailleurs, plusieurs rubriques permettent aux lecteurs de trouver des informations sur des appels à candidature à des postes dans les établissements publics de coopération culturelle et sur les formations consacrées aux EPCC.

Concernant la hotline, le délégué général oriente plutôt les interlocuteurs vers les établissements membres du Comité. Il est important qu'un contact direct se déroule entre les professionnels de chacun des secteurs. La fonction de capitalisation intervient surtout à ce niveau-là. Cependant, chacune et chacun de comprendre la limite de cette contribution : sans adhésion d'une structure à l'association, il faut autant que faire se peut limiter les transferts d'expérience.

Les instances de l'association

Dans le principe, nous avons décidé il y a quelque temps de privilégier l'investissement des équipes sur les publications (*Carnet de coopération* et notes du Comité notamment) et sur les rendez-vous institutionnels. C'est pour cette raison que l'Université d'été est la plénière au cours de laquelle nous réalisons le bilan de la saison précédente et nous préparons le programme de travail de la saison suivante.

Nous avons organisé une assemblée générale ordinaire au mois de mars 2019 afin d'approuver le rapport moral et le bilan financier de l'année 2018. Cette assemblée générale du mois de mars sera reconduite les années suivantes.

En juin 2019, l'Université d'été organisée avec la Scène nationale du sud aquitain à Bayonne a été l'occasion de faire un bilan de la saison 2018–2019 et de préparer le programme d'activités pour la saison 2019–2020. Vous trouverez l'ensemble des éléments de bilan dans le relevé de décisions adressées aux membres

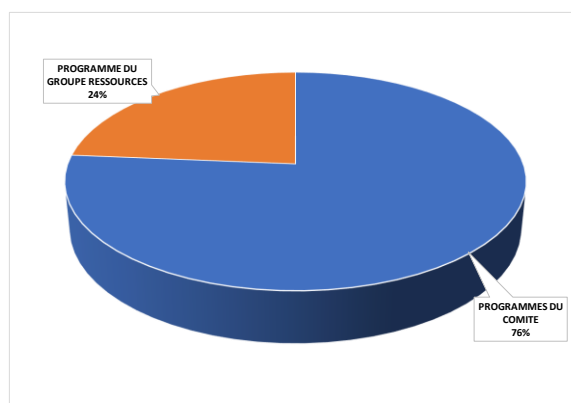
La répartition des temps de coordination et d'animation du Comité

Pour mener à bien ce programme d'activité, le délégué général a consacré au total 124 jours de travail (sur les 138 jours prévus initialement). Ils ont été répartis de la manière suivante :

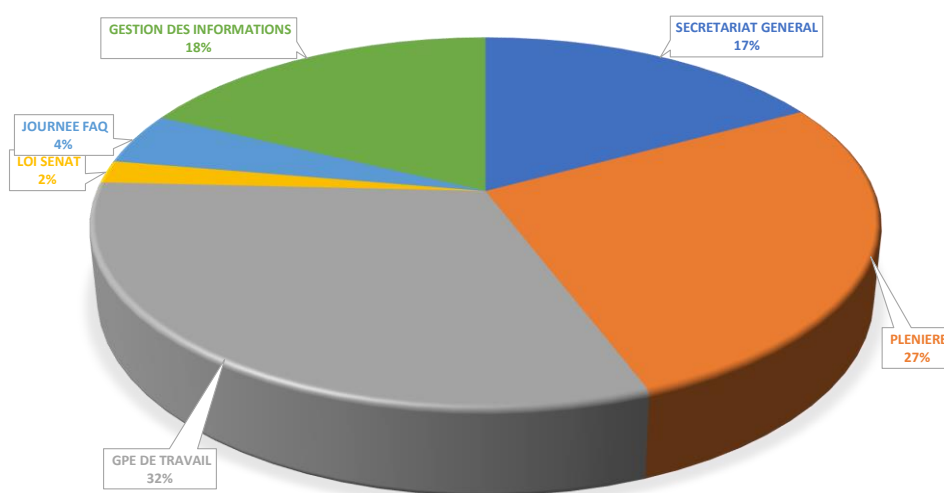
- environ **95 jours** d'intervention pour la coordination du programme d'activités du comité national de liaison proprement dit (76%) ;
- **29 jours** pour la gestion du *Groupe ressources* et la réalisation des différents programmes (24%).

L'articulation des chantiers

La question de l'articulation entre le comité national de liaison et le *Groupe ressources* a une nouvelle fois été posée lors de la Plénière de coordination. Pour rappel, lors de la dernière Université d'été, sur les 14 établissements présents, 11 participaient aux travaux du *Groupe ressources*. D'ailleurs pour les 11 établissements, il ne faut pas sous-estimer la difficulté des équipes à s'investir simultanément dans les travaux du Comité et dans les chantiers du *Groupe ressources*.

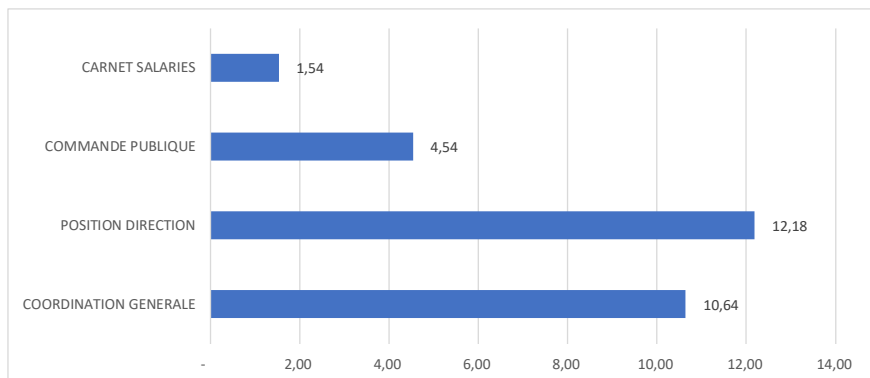


Le temps imparti au Programme du Comité



- En 2019, le programme d'activités sur les « groupes de travail » avec les publications a mobilisé un peu plus de **32 % du temps** de coordination et de réalisation. Cela confirme la priorité donnée aux chantiers ;
- l'organisation de l'assemblée générale ordinaire ainsi que la préparation et l'animation de l'Université a mobilisé **27 % de l'effort** ;
- Globalement, le secrétariat général a mobilisé environ **17 % de l'effort global** sur l'année, (contre 40% en 2017 et environ 20 % de 1018) ;
- la gestion de l'information représente **18 % de l'effort global** : cela intègre la gestion des dossiers documentaires, la gestion des listes de diffusion (FAQ) ainsi que les réponses apportées aux structures extérieures au comité national de liaison ;
- les autres programmes, comme les journées foire aux questions, le travail avec la commission culturelle du Sénat, et la mise en place du groupe recherche et le développement représentent à eux tous un peu moins de **6%**.

Le temps imparti sur les chantier du *Groupe Ressources*



Sur les 29 jours de travail consacrés au *Groupe ressources*, trois chantiers ont particulièrement mobilisés le délégué général :

- la coordination générale correspondant à la mise en place effective du *Groupe ressources* au cours du début d'année 2019
- la position la direction qui a fait l'objet de ressources externes
- la commande publique

La gestion mutualisée des stages est un chantier qui n'a fait l'objet d'aucune exploration au cours de l'année 2019. Il démarrera formellement dans le courant de l'année 2020.



Comité national de liaison
des établissements publics de coopération culturelle

Assemblée générale

Bilan financier 2019
Budget prévisionnel 2020

Jeudi 12 mars 2020
CISP Ravel à Paris

BILAN SYNTHETIQUE

COMITE NATIONAL DE LIAISON DES EPCC

Edition du : 01/01/2019 au 31/12/2019

Avec brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital		
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles					- Réserve légale		
Immobilisations financières					- Réserves réglementées		
TOTAL I					- Autres		
Actif circulant :							
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Report à nouveau	20 313	23 682
Marchandises					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	13 919	(3 370)
Avances et acomptes versés sur commandes					Provisions réglementées		
					TOTAL I	34 231	20 313
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés	8 632		8 632	560	Dettes		
Autres	697		697	152	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	62 699		62 699	32 517	Fournisseurs et comptes rattachés	1 614	566
Caisse					Autres		
TOTAL II	72 027		72 027	33 229	TOTAL III	1 614	566
Charges constatées d'avance (III)	5		5		Produits constatés d'avance (IV)	36 187	12 350
TOTAL GENERAL (I+II+III)	72 032		72 032	33 229	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	72 032	33 229

COMpte DE RESULTAT SYNTHETIQUE

COMITE NATIONAL DE LIAISON DES EPCC

Edition du : 01/01/2019 au 31/12/2019

Avec brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	109 787	79 984	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés			Autres produits	123 318	76 260
Rémunération du personnel			Produits financiers	388	194
Charges sociales					
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Charges financières					
TOTAL (I)	109 787	79 984	TOTAL (I)	123 706	76 454
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		160
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	109 787	79 984	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	123 706	76 614
BENEFICE OU PERTE	13 919	(3 370)			
TOTAL GENERAL	123 706	76 614	TOTAL GENERAL	123 706	76 614

Association du Comité national de liaison des EPCC Comparatif analytique Budget et Réalisé 2019

Comptes		Dépenses			Recettes			
		BP	Réalisé	Nbre de jours	BP	Réalisé		
Secrétariat général (gestion site et adm. Gale) dont dossier ARCADI		16 808				13 249,45	74 830	79 160,46
611	Atelier Verso Culture							
	21 jours à 594€ TTC	23 594	13 662	16,08	9 551,52		adhésions à 700€	1
							700 1 700	700,00
6251	Frais déplacement DS		2 500		2 152,78		adhésions à 2000€	39
616	Assurances		160		109,74		2000 37 74 000	78 000,00
627	Services bancaires		226		223,41			
6256	Maintenance site		260		1 212,00		Vente vadémécum éd. Territoriale	72,50
							produits financiers 130	387,96
Gestion des infos, bibliothèque interne		8 910			9 848,52			0,00
611	Atelier Verso Culture		8 910					
	15 jours à 594€ TTC	15 594						
	gestion des infos			15,98	9 492,12			
	bibliothèque interne dont notes			0,60	356,40			
Réunions plénières		24 620			21 594,20		5 800	5 160,00
611	Atelier Verso Culture						inscriptions	
	25 jours à 594€ TTC	25 594	14 850	25,24	14 992,56		160 3 480	
611	Hébergement Université	70 nuits*80	5 600		2 567,40		280 19 5 320	
6241	transport en commun				482,00		120 3	360,00
6132+61	Locations salles + frais édition		370		254,00		300 16	4 800,00
611	Restauration Université		3 800		3 298,24			
Journée FAQ		3 474			2 990,92		120	180,00
611	Atelier Verso Culture						inscriptions à 120€	
	5 jours à 594€ TTC	5 594	2 970	4,18	2 482,92		120 1 120	
6132	Locations salles		504		508,00		90 2	180,00
Loi Sénat		1 782			1 183,36		0	0,00
611	Atelier Verso Culture							
	3 jours à 594€ TTC	3 594	1 782	1,84	1 092,96			
6251	Frais repas				90,40			
Carnets de coopération et rencontres		27 184			21 715,33			0,00
611	Atelier Verso Culture (8 jrs par 2 carnets+ 6 jrs par 2 carnets 2ème semestre)							
	10*2 + 8*2	36 594	21 384	29,58	17 570,52			
611	Prestataires (Refact Ciclic, Imprimeur...)		5 800		4 144,81			
Journées rencontres		2 632			0,00		4 660	0,00
611	Atelier Verso Culture (3jrs par rencontre)						Inscriptions	0
		3 594	1 782	0,00	0,00		18 40 720	0,00
6132+61	Journée rencontre Trésorier payeur		850				Reprise/excédents	3 940
	Total jours Atelier Verso Culture	110		93,50				
Total activité		85 410			70 581,78		85 410	84 500,46
Résultat fonctionnement 2019								13 918,68
Groupe ressources 2019								
611	Atelier Verso Culture						Participations ajustées	
	28 jours à 594€ TTC	28 594	16 632	29,50	17 523,00		29 932	39 205,19
611	Prestataires, honoraires	8	8 800		20 520,00			
60et61	Frais généraux		4 500		1 162,19			
	Total jours Atelier Verso Culture	28						
Total groupe ressources		29 932			39 205,19		29 932	39 205,19
Résultat Groupe ressources 2019								0,00
Total activité et groupe ressources		115 342			109 786,97		115 342	123 705,65